


COMPTE RENDU



www.fnte.cgt.fr

Compte-rendu de la CCP du 29 juin 2021

Une CCP en présentiel pour les titulaires, une première depuis des mois !

La CCP s'est tenue le 29 juin, en présence de Mme SAURAT, SGA, et présidente de l'instance, de l'Amiral HELLO, DRH-MD, ainsi que des représentants des différents employeurs.

En réponse aux déclarations liminaires un débat s'engage sur la problématique du manque de médecins de prévention.

Le constat est fait que dans de très nombreux établissements ou base de défense, il n'y a plus de médecins de prévention. Pour l'administration, même si c'est un souci, elle estime que nous sommes mieux lotis que d'autres ministères... Qu'est-ce que ça doit être ? Le ministère s'appuie sur le SSA et les médecins militaires ; ce qui permet de parer aux urgences et de masquer le réel manque. Le DRH-MD nous informe qu'une action est lancée en interministériel pour voir comment recruter des médecins. Il semble que le principal problème vienne de la trop faible rémunération. S'ils sont recrutés et payés sur le point d'indice...

La SGA, présidente de la CCP, a reconnu que c'était un problème systémique et qu'il fallait améliorer la situation.

La **CGT** tient à alerter les personnels dont les habilitations arrivent à échéance : Pas d'habilitation, pas de manipulation d'engins le nécessitant !

L'ordre du jour comprenait plusieurs points :

Approbation des PV des réunions des 23 septembre, 6 novembre, 19 novembre et 18 décembre :

Ils sont tous adoptés à l'unanimité.

Un point d'information est fait sur la situation sanitaire.

22 880 personnels ont été atteints par la Covid, dont 1 200 civils et 2 000 soignants. Le ministère compte 5 décès et 2 gendarmes. Il y a actuellement 28 clusters dans nos établissements. Malgré la baisse significative des taux de contamination, le SSA craint les différents variants.

Concernant nos propos liminaires sur la situation des hôpitaux militaires : aucune réponse !

Concernant le vaccin, le SSA nous informe que 35 000 personnels ont eu les deux doses et 75 000 la première.

La campagne continue.

Pour la **CGT**, le vaccin doit rester un choix des agents et ne doit, en aucun cas, être rendu obligatoire. La CGT rappelle, par ailleurs, que les salariés n'ont aucune obligation de déclarer s'ils sont vaccinés ou pas.



263 rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
01 55 82 89 00 -trav-etat@cgt.fr

Compte-rendu de la CCP du 29 juin 2021

Arrêté modifiant l'arrêté du 24 avril 2020 portant disposition en matière de SST en situation d'urgence.
Cet arrêté revu régulièrement prévoit un espacement des visites médicales de manière dérogatoire. Cet arrêté est soumis à l'avis de la CCP. La **CGT** a voté contre.

Arrêté relatif à procédure de recueil et de traitement des signalements d'actes de violences, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements au sein du ministère de la défense.

Ce projet a été présenté en commission préparatoire au CTM. Les fédérations CGT, UNSA et CFDT ont dénoncé le fait que ce projet d'arrêté devait être présenté en CCP ! Ce point est donc mis à l'ordre du jour de la CCP mais sans avis de l'instance !

Cette obligation vient de la Loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 ; même si l'accord égalité professionnelle femme homme dans la Fonction Publique, signé en 2018, prévoyait sa mise en place. Cet arrêté, non soumis à avis de la CCP, élargit le champ d'intervention de la cellule THEMIS. **Tout est centré sur la volonté du chef d'organisme !**

La **CGT** a évoqué le problème d'indépendance. En effet, si c'est le chef d'organisme qui instruit l'enquête, il est juge et partie !!! Plusieurs exemples réels démontrent que cela ne fonctionne pas, car si le chef d'organisme minimise ou couvre les faits, rien ne se passe. C'est à la victime qui est déjà en souffrance de démontrer les faits ! Cet arrêté sert uniquement à se mettre en conformité mais ne supprime ni ne crée de nouvelles voix pour signaler les agissements ! La cellule Thémis ne possède pas de pouvoir d'injonction, elle suit uniquement l'enquête.

Concernant les EPA, leur indépendance juridique les écarte de cet arrêté sauf si le directeur décide de signer une convention avec le Ministère. Quoi qu'il en soit, chaque EPA est tenu de mettre en place une procédure propre.

Dans tous les cas, la CGT invite les victimes à saisir les mandatés CHSCT et solliciter directement la Fédération CGT.

Plan handicap :

Après le bilan du plan 2019-2021, le plan 2022-2024 est présenté puis soumis au vote.

2019 : 77 recrutements, (20 concours – 3 apprentis)

2020 : 84 (4 apprentis – 4 concours – 76 Art 27 loi 84-16)

Il s'agit de se mettre en accord avec le plan interministériel.

La discussion fait apparaître que les problématiques terrain ne sont pas prises en compte. Les délais d'approvisionnement de matériel pour aménager les postes de travail sont beaucoup trop longs, même lorsque les financements sont trouvés. La CGT et FO votent contre, l'UNSA s'abstient et la CFDT vote pour.

Pour la **CGT**, le plan 2019-2021 n'a pas permis d'atteindre le taux de 6 % de personnels porteurs de handicap. La **CGT** revendique que ce taux est un minima, il faut que le ministère prenne vraiment ce dossier à bras le corps et dépasse ce taux.



Compte-rendu de la CCP du 29 juin 2021

Un point d'information sur les formations spécialisées (FS) :

Ces Formations Spécialisées remplaceront les CHSCT à l'issue des élections professionnelles de décembre 2022. Les FS se calquent sur les CHSCT actuels.

Lors des réunions préparatoires, la CGT avait évoqué la situation à la DGA. En effet, la DGA a fait le choix de créer une formation spécialisée risques métier sur chacun de ses sites et avait intégré l'ensemble des entités DGA présentes sur site. De fait, les personnels des autres entités (GSBDD, SID, ou DIRISI...) présentes sur le même site ne pouvaient pas être intégrés cette FS car il est impossible de les faire voter dans la section DGA. Cette situation mettait à l'écart les personnels non DGA, alors qu'ils étaient exposés au même risque. Lors de cette réunion préparatoire, la DGA avait laissé la possibilité de modifier sa proposition initiale. Les représentants syndicaux à la CCP avaient un avis partagé : d'un côté, FO soutenait la proposition de la CGT et l'UNSA et la CFDT ne souhaitaient pas modifier la proposition initiale. Le représentant de la DGA nous informe que cette dernière a pris la décision de proposer les FS risques métier pour les établissements (principalement les centres d'essais) et de rattacher les personnels des entités DGA à la FS d'emprise.

Dans le prolongement de la cartographie des FS, le second semestre sera consacré à la réécriture des textes réglementaires.

Présentation du rapport CGA sur les équipes de Prévention et Environnement

Ce rapport demandé par la SGA fait suite aux nombreuses interventions des représentants syndicaux à la CCP.

Il s'agit principalement de :

- Prioriser l'emploi des compétences, consolider les effectifs, former,
- Partie d'organisation, utiliser au mieux les compétences intermédiaires
- Partie de gouvernance, partie de pilotage central pour que chaque organisme fonctionne de la même façon

Les points retenus dans ce rapport seront régulièrement suivis en CCP.

La CGT a rappelé la charge de travail, trop importante, des préventeurs. Dans certains établissements, les préventeurs sont perdus car trop de choses reposent sur leur épaule. Pour la CGT, il faut aller dans une démarche de recrutement pour que la prévention soit enfin réalisée dans de bonnes conditions.

Conclusion :

Ce fut une réunion avec un ordre du jour très chargé ! Le fait d'être en présentiel a permis de vrais échanges, même si sur des problèmes de fond, nous n'avons pas toutes les réponses.

En question diverses, l'UNSA demande la création d'un GT pour s'assurer de la mise en place des nouvelles instances liées à la Loi de Transformation de la Fonction Publique. Tout le monde connaissait l'accompagnement... L'UNSA propose les outils pour s'en assurer !

Pour rappel, la CGT a combattu cette loi qui ne fait que diminuer les acquis des agents que ce soit en prévention, en déroulement de carrière ou en droit statutaire. En fait, c'est une manière de dévoyer ce statut car le recrutement de contractuels sera, maintenant, la norme.

Les mandatés CGT à la CCP : Laura GODEC (SSF Brest), Didier BRUNES (DGA ANGERS), Bertrand de PEDRO BARRO (AIA Bordeaux) et Didier DELASA (DGA Cazaux).



DÉCLARATION LIMINAIRE

www.fnte.cgt.fr



CCP du 29 juin 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs

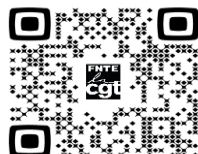
Nos sommes réunis pour cette CCP en présentiel, enfin presque, puisque nos collègues suppléants ne sont pas autorisés à participer à la réunion dans la salle. Nous vous demandons, Madame la Présidente de tout mettre en œuvre pour les prochaines réunions afin de trouver des lieux adaptés, qui existent à Balard, afin que tous les mandatés titulaires et suppléants puissent participer en présentiel. Nous souhaitons vivement que le retour en présentiel permette d'échanger et de débattre comme le mérite notre instance ministérielle. Le fait d'être à distance a trop souvent permis de passer au point suivant en évitant tout débat ! Espérons que cela change.

La CGT dénonce à nouveau la situation très critique de la médecine de prévention au sein du ministère. En effet, nous ne comptons plus le nombre d'établissements, voire même de BdD, qui n'ont plus de médecine de prévention. Cette situation qui est le fruit de la politique menée depuis des années pèse de plus en plus sur la santé des salariés et leurs activités. Cette situation doit cesser. Le ministère employeur doit inverser la tendance et former, recruter médecins et infirmiers. Pour la CGT on doit en finir avec les visites qui sont de plus en plus espacées. Il s'agit de la surveillance de la santé des agents civils et militaires que le ministère expose ! Alors que le chef d'organisme a obligation de sécurité, comment peut-il assurer cette responsabilité dans ces conditions ? Nous vous demandons Madame la Présidente de prendre des engagements forts lors de cette réunion.

La CGT ne peut accepter que la santé, des personnels qu'elle soit physique ou psychique, se dégrade par incompétence de l'employeur ministériel à remplir ses obligations.

Quand on parle de santé au travail, les CPRP sont des acteurs majeurs dans le processus de la prévention des risques professionnels. Depuis plusieurs années, la CCP s'est emparée de ce sujet « la charge de travail des préventeurs. Un groupe de travail a été créé et un rapport du CGA nous est présenté pour information en séance.

Ce rapport qui est assez complet sur l'analyse fait ressortir, à partir de visites de terrain et d'interview, les difficultés des effectifs à pérenniser, des compétences tant le champ d'intervention est grand. L'un des constats importants est le besoin de transversalité entre les différentes directions et armées. Avec tous ces éléments, il faut maintenant mettre en place une véritable politique offensive avec comme liant une organisation du travail robuste. Rien ne peut fonctionner tant que la grande majorité des chefs d'organisme considèrent la prévention des risques professionnels comme un obstacle au fonctionnement. C'est là la clé d'entrée !



CCP du 29 juin 2021

Le Service de Santé des Armées va nous présenter l'évolution de la situation face à l'épidémie de Covid. Pour la CGT, la question de la place de nos hôpitaux militaires avec toutes leurs capacités reste une pièce essentielle, dans le système de soin. Le constat que nous faisons, c'est que la politique de destruction de nos hôpitaux d'instruction des armées continue comme l'a présenté le conseiller social lors de la visite de Madame la Ministre à Bordeaux fin avril 2021. Pourtant dans la situation sanitaire que nous vivons, les hôpitaux militaires démontrent toute leur utilité.

Pour terminer, nous avons une présentation pour information du projet d'arrêté « relatif à la procédure de recueil et de traitement des signalements de d'actes de violences, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes au sein du ministère de la défense »

L'accord égalité professionnelle femme homme dans la fonction publique a été signé le 30 novembre 2018. Dans les différentes actions recensées, l'action 5.2 prévoit effectivement la mise en place de ce dispositif. Nous sommes le 29 juin 2021 et le ministère nous présente un projet d'arrêter quasiment trois ans après l'accord du 30 novembre 2018. S'il était besoin de démontrer la mauvaise volonté ministérielle dans le domaine...

Par ailleurs, la décision cadre n°2021-065 de la défenseure des droits en date du 12 avril 2021 épingle les Ministères des Armées et de l'Intérieur. Le constat fait à partir des différentes saisines de la défenseure des droits établit clairement les manquements de l'employeur ministériel. C'est en ce sens que la CGT Fonction Publique a écrit à Madame la Ministre de la Transformation et de la Fonction Publique le 2 juin 2021.

Le ministère a mis en place la cellule THEMIS pour traiter des violences sexuelles, harcèlements sexuels. Le constat fait par la CGT à partir de cas réels, est confirmé par la Défenseure des droits sur l'inefficacité d'action liée principalement aux manquements des organismes et directions centrales pour lesquels THEMIS n'a aucun moyen pour agir ! Nous l'avons dit et répétés. A quand de réels moyens ?

Sur ce point particulier, Madame la Présidente, les victimes attendent que leur position de victime soit reconnue et qu'elles soient protégées par l'institution. Il faut en finir avec les railleries, les absences de soutien de la hiérarchie et des collègues parfois qui accentuent la souffrance psychologique des victimes. Il faut également protéger toutes celles et ceux qui interviennent en soutien à ces victimes. C'est primordial pour une lutte efficace contre toutes ces violences. Des moyens forts doivent être donnés aux représentants du personnel et aux mandatés dans les CHSCT.

C'est à cela que les agents jugeront leur employeur ministère des armées. Nous comptons sur vous Madame la Présidente pour impulser et une réelle politique de prévention et de protections des victimes. La CGT, au côté des victimes, attend des faits et non plus des paroles ou des belles plaquettes !

